



PROVES VERBAL
Du 47^{ième} réunion du
BUREAU COMMUNAUTAIRE DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE
11 septembre 2019 à 18h15

PRESENTS : Raphaël Perrin, Jean-Daniel Maire, Nadia Lahu, Daniel Monneret, Pierre Gresset, Alain Mouret, Isabelle Heurtier, Jean-Louis David, Philippe Passot, Jean-Jacques Baroni

EXCUSES : Jean-François Dermarchi donne pouvoir à Jean-Daniel Maire

ABSENTS : Jean-Louis Millet, Alexandre Stephan, Eliane Grenard

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 11 septembre 2019, datée du 4 septembre 2019 a été adressée au membres du bureau.

Madame Nadia Lahu se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, elle est élue à l'unanimité.

-----ooOoo-----

A 18h15, le Président ouvre la séance.

1. Approbation du compte-rendu

Le Président soumet à l'examen des membres présents le compte-rendu de la réunion de bureau du 16 juillet 2019. Le compte-rendu n'amène aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

2. Communications officielles

3. Administration générale

4. Personnel

5. Finances

5.1 Animations du territoire : demandes de subventions

Après examen des différentes demandes d'aides financières des associations au titre de l'animation du territoire et conformément au budget voté lors du conseil communautaire du 3 avril, le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention) décide d'attribuer les montants suivants :

- ASHJ Lajoux - Rubatée Verte 2019 : 300 €
- Moto Club St-Claude - 1001 virages 2019 : 500 €
- Haut-Jura Ski - Les Belles Combes : 500 €

Et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

5.2 CLOUD : changement de prestataire

En 2017, la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude, qui avait un serveur arrivant en fin de vie, a pris la décision de passer dans le Cloud.

Le cloud computing (en français « l'informatique dans les nuages »), consiste à utiliser des serveurs informatiques distants par l'intermédiaire d'Internet, pour stocker des données ou les exploiter. Cela

permet donc d'avoir une solution d'hébergement, de sauvegarde de données, de messagerie et d'antispam pour l'ensemble de la communauté de communes.
Le SIDEC a été choisi pour fournir cette prestation.

Il s'avère que depuis 2 ans, les services du SIDEC ne donnent pas satisfaction. Aujourd'hui les agents n'arrivent plus à travailler dans des conditions normales et les services sont parfois complètement bloqués.

Plusieurs rencontres avec les techniciens du SIDEC pour tenter de trouver des solutions ont eues lieu, en vain.

Suite à la consultation, la société XEFI a réalisé un audit de tous les services afin de trouver une solution pour un cloud qui soit réactif et opérationnel.

La consultation comprend les prestations suivantes :

- Une solution d'hébergement Cloud
- Une solution de sauvegarde des données
- Un système de messagerie et d'agenda partagé
- Une solution Antispam
- Une solution de maintenance et d'infogérance

La proposition semble être adaptée et dimensionnée à nos besoins. En effet, contrairement au SIDEC, elle nous propose un serveur, au sein du datacenter XEFI, **dédié uniquement** à la communauté de communes.

XEFI propose aussi :

- Une solution pour l'intégration de l'Office du tourisme au Dedicloud, qui permettrait également à l'Office d'avoir un stockage pour des fichiers photo ou vidéo.
- Une solution pour uniformiser les licences Microsoft Office

Solution SIDEC pour l'année 2019

Informatique de gestion et GéoJura :	5 310,00 € TTC
Hébergement des données :	4 872,00 € TTC /an

Solution XEFI

Frais d'installation et de paramétrage :	5 148,00 € TTC
Solution Cloud :	2 133,36 € TTC/mois soit 25 600.32 € TTC/an

Office du tourisme

Frais d'installation et de paramétrage :	1 920,00 € TTC
Solution Cloud :	352.80 € TTC/mois soit 4 233.60 € TTC/an

Option pour l'abonnement Office 365 :	934.80 € TTC/mois soit 11 217.60 € TTC/an
---------------------------------------	---

Les tarifs mentionnés ci-dessus évolueront certainement, quelques ajustements sont encore à faire, notamment par rapport au nombre d'adresses mail qui a pu changer depuis la consultation.

Il y a une différence de tarifs entre ces deux prestataires, mais leurs solutions ne sont pas comparables.

Aujourd'hui, si l'on veut que la communauté de communes évolue, et que les projets avancent, il faut un système informatique opérationnel.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention) accepte la proposition de XEFI présentée ci-dessus et autorise le président à signer l'ensemble des pièces afférentes au dossier.

6. Economie

Jean-Jacques Baroni étant concerné par le sujet suivant sort de la salle et ne prend pas part aux débats et au vote.

6.1 ZA Champ Frevan : extension de la zone d'activités – attribution du marché

Dans le cadre de son développement, la société JB TECHNIC ayant son siège à MOLINGES, souhaite acquérir une parcelle viabilisée pour édifier un bâtiment afin de répondre à de gros enjeux de développement de l'entreprise.

Son intérêt s'est porté sur la zone 1AUy située au lieudit « Champ Frevan », sur l'ancienne commune de CHASSAL, dans le prolongement du bâtiment « SIMON » ex WITTMANN. De notre côté, il nous appartient de réaliser la voirie nécessaire. Le besoin immédiat est de 9000 m²

Une consultation pour la viabilisation de l'extension de la zone a été lancée le 2 août 2019. Le marché comporte une tranche ferme correspondant à l'aménagement d'une nouvelle voie dans la zone et une tranche optionnelle correspondant à l'aménagement d'un accès direct depuis la RD 436. Les offres ont été analysées lors de la CAO du 6 septembre 2019.

Le bureau communautaire (résultat du vote : 10 pour, 0 contre, 0 abstention) valide la proposition de la CAO du 6 septembre 2019, attribue le marché à la société SERRAND TP pour un montant de 169 731.50 € HT, soit 203 677.80 € TTC avec option, sollicite une subvention DETR à hauteur de 35% et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

7. Logement/Habitat/Aménagement du territoire / ADS

7.1 Maison de santé de Saint-Claude : lot n°7 – attribution du marché

Une consultation a été lancée pour le lot 7 « façades pierres ». 2 offres ont été reçues et ont été analysées lors de la CAO du 6 septembre 2019.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention) valide la proposition de la CAO du 6 septembre 2019, attribue le marché à la société ROCAMAT pour un montant de 92 237.08 € HT, soit 110 684.49 € TTC et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

8. Environnement / SPANC

9. Patrimoine/Bâtiment

9.1 11, rue Lacuzon : avenant au bail de location Croix-Rouge

La Croix-Rouge Française est titulaire d'un bail de location pour les locaux sis au 11 rue Lacuzon à Saint-Claude depuis le 01/04/2007. L'avenant établi le 01/10/2018 arrive à son terme le 30/09/2019. La Croix-Rouge a sollicité le renouvellement de ce bail dans les mêmes conditions soit pour un montant annuel de 3 700 €, avec la refacturation de la TEOM au prorata des surfaces occupées.

Le bureau communautaire (résultat du vote : 10 pour, 0 contre, 1 abstention) approuve la prorogation du bail du 01/10/2019 au 30/09/2020 pour un montant de 3 700 € et aux mêmes conditions que le bail initial.

Il est rappelé que les abonnements et consommations liés aux locaux sont entièrement à la charge de la Croix-Rouge. Si la Communauté de communes devait procéder au paiement de ces éléments, ils seront facturés au locataire dans leur totalité.

9.2 La Pesse : acquisition de l'assiette foncière du Relais Santé

La Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude a réalisé la construction du Relais Santé de la Pesse sur un terrain appartenant à la commune.

Il convient donc que la communauté de communes procède à l'acquisition de l'assiette foncière du bâtiment d'une superficie de 1 039 m² cadastrée AC 330 et ce, à l'euro symbolique.

Une convention sera établie conjointement avec la commune et annexée à l'acte notarié stipulant que l'entretien du terrain et des abords ainsi que celui du poste de refoulement sera à la charge exclusive de la commune.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention) autorise l'acquisition de l'assiette foncière du Relais Santé d'une superficie de 1 039 m² cadastrée AC 330 et ce, à l'euro symbolique, rappelle que la communauté de communes a réalisé l'aménagement de la plateforme de La Pesse sur laquelle a été édifié le Relais Santé et que le lot restant cadastré AC 333 ne pourra faire l'objet d'une cession par la commune de La Pesse sans rétrocession à la communauté de communes des frais engagés par sa viabilisation, autorise le Président à signer l'acte notarié à venir et la convention liée à l'entretien du terrain et de ses équipements ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 12/7-3 du 07/10/2015.

10. **Tourisme**

10.1 Activités nordiques : convention avec l'Espace Nordique Jurassien

Le bureau communautaire du 16 juillet 2019 a validé la politique tarifaire des activités nordiques pour la saison 2019-2020 de l'ENJ. Une convention est établie entre l'ENJ et la communauté de communes fixant le montant des rétrocessions financières. Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention) autorise le président à signer cette convention et tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

10.2 Ligne des Hirondelles : convention avec Hello Dole pour le remboursement des prestations de Mobilités Bourgogne Franche-Comté

Suite au transfert de la compétence transports aux Régions en date du 1^{er} septembre 2017, la Région Bourgogne Franche Comté (ci-après dénommée RBFC) a fait le choix de supprimer les régies départementales de transport et de créer une Société Publique Locale, la SPL Bourgogne Franche Comté Mobilités (ci-après dénommée SPLBFCM).

Seules les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent devenir actionnaire d'une Société Publique Locale qui exerce ses missions pour le compte exclusif et sur le territoire de ses actionnaires.

Par conséquent, la SPL Hello Dole (à laquelle adhère l'Office de Tourisme), qui n'est ni une collectivité locale ni un de ses groupements, ne peut adhérer à la SPLBFCM et donc ne peut lui demander des prestations pour son propre compte.

Pour autant, considérant d'une part les tarifs attractifs pratiqués par la SPLBFCM, d'autre part les missions de la SPL Hello Dole et qui organise les prestations touristiques (dont des déplacements en bus) de l'offre touristique dénommée « ligne des hirondelles », il semble nécessaire que la CCHJSC, actionnaire de la SPLBFCM, passe commande auprès de ce service des prestations utiles au bon fonctionnement de la ligne des hirondelles.

La présente convention a pour objet de définir les modalités pratiques de commandes, paiements et remboursements des prestations de la SPLBFCM au profit de la SPL Hello Dole.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve la convention et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

11. Sports

11.1 Piscine du Martinet : mission de conduite d'opération – attribution du marché

La Communauté de Communes Haut Jura Saint Claude souhaite réhabiliter entièrement son équipement nautique pour assurer son exploitation toute l'année notamment en réponse aux besoins scolaires.

Une consultation a été lancée fin juillet, 4 offres ont été reçues et ont été étudiées lors de la CAO du vendredi 6 septembre 2019.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention) décide d'entrer en négociation avec la SEMCODA, ASCOREAL et CEG, autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

12. Culture

12.1 Médiathèque : avenant à la convention Jumel

La Médiathèque adhère depuis 2006 au portail départemental JUMEL (Jura Médiathèque en Ligne), qui permet :

- la mutualisation des catalogues des médiathèques du département : un usager peut emprunter un document qui n'est pas disponible dans le fonds de sa médiathèque auprès d'une autre médiathèque du département. La navette est prise en charge par le Conseil Départemental.
- de proposer des ressources numériques validées chaque année par les bibliothécaires jurassiens : films à la demande (Arte VOD), musique en ligne (Music Me, Naxos...), cours en ligne (code de la route, langues étrangères, bureautique...), presse en ligne (LeKiosk)...
- de proposer un catalogue de titres numériques

Le Conseil Départemental prend en charge les développements techniques du portail.

La participation financière des collectivités est établie au prorata du nombre d'habitants (données INSEE valables pour l'année en cours), à raison de 0.10 € par habitant.

La participation de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude pour 2019 est de 2097.50 €, sur la base d'une population de 20 975 habitants (2 140 € en 2018).

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve le projet de convention présenté, valide la participation de la Communauté de Communes pour 2019 à hauteur de 2 097,50 € et autorise le président à signer l'ensemble des pièces afférentes au dossier.

12.2 Médiathèque : accès à la bibliothèque EOLE – approbation de la convention avec le Conseil Départemental

La médiathèque départementale du Jura a passé une Convention avec l'association Valentin Haüy France, pour pouvoir prêter aux personnes en situation de handicap des livres audio en format Daisy ou des livres en Braille. Les livres audio peuvent être téléchargés depuis le portail EOLE, commandés titre à titre sur CD (en prêt à renvoyer ensuite) ou achetés sur support physique (CD pour constitution d'un fonds spécifique). Les livres en Braille sont en prêt, donc envoyés sur demande et doivent être renvoyés ensuite à l'AVH Paris (port gratuit).

Il n'est donc pas nécessaire de prévoir un espace pour ce fonds qui est essentiellement numérique et donc immatériel. Il suffit de disposer d'un poste informatique dans la médiathèque pour inscrire les lecteurs.

Les médiathèques souhaitant proposer ce service à leurs usagers en situation de handicap doivent signer une convention avec la Médiathèque départementale du Jura.

Elles s'engagent à :

- assurer l'inscription directe des utilisateurs sur le portail EOLE après vérification du caractère empêché de lire de la personne (les documents bénéficient d'autorisations de diffusion exceptionnelles au titre de l'exception handicap prévue par la loi n° 2006-961 du 1er août 2006 et ne peuvent être prêtés à tous les usagers)
- gérer des comptes utilisateurs (envoi de CDs gravés ou téléchargement).
- commander au besoin des CDs pour un fonds physique en passant par Eole
- dépêcher un ou plusieurs agents à la formation organisée par la Médiathèque départementale du Jura, à Lons-le-Saunier, les 26 et 27 septembre 2019

Au regard de ses actions engagées auprès des publics éloignés et empêchés, le réseau de médiathèque Haut-Jura Saint-Claude souhaite proposer ce service à ses usagers (individuels, Ehpad...) et développer des actions de sensibilisation au handicap, en partenariat avec l'antenne locale de l'association Valentin Haüy.

La convention signée avec le Département du Jura est passée pour 2 ans sans contrepartie financière.

Le bureau communautaire à l'unanimité (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention) valide l'adhésion du réseau de médiathèques Haut-Jura Saint-Claude à la bibliothèque EOLE, approuve la convention présentée et autorise le Président à signer la convention liant la communauté de communes et le Département du Jura.

12.3 Médiathèque : SMAAHJ - approbation de la convention d'intervention dans les cantous

Conformément à son projet de service et aux missions de l'agent en contrat territoire lecture, des portages de livres sont effectués dans différentes unités de vie pour personnes âgées sur le territoire de la communauté de communes.

Ces portages donnent lieu à des animations prises en charge par l'agent CTL ou par des bénévoles.

Il convient de formaliser les relations entre les médiathèques Haut-Jura Saint-Claude et le syndicat mixte d'accompagnement des aînés du Haut-Jura.

Cette convention a pour objectif d'établir les dispositions liées aux :

- portages de documents
- animations dans les Cantous
- accueils de résidents en médiathèque
- animations spécifiquement organisées à l'attention des Cantous en médiathèque

Ces actions ont pour but de toucher des personnes âgées éloignées de la lecture pour des raisons de santé et en situation de handicap.

Les engagements du SMAAHJ portent sur le règlement de cartes d'abonnement « Collectivité », et l'organisation matérielle permettant l'accueil et le déroulement des interventions de la médiathèque dans de bonnes conditions.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention) valide les actions engagées par le réseau de médiathèques Haut-Jura Saint-Claude auprès des Cantous dans le cadre de sa politique de développement de la lecture publique et autorise le président à signer les pièces nécessaires à la formalisation de la convention à intervenir avec le SMAAHJ.

13. Communication

14. Questions diverses et informations

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à 21h

Raphaël Perrin
Président



Nadia Lahu
Secrétaire



Fait à Saint-Claude, le 12 septembre 2019

Le présent procès-verbal vaut compte-rendu, et à ce titre sera affiché en mairie de Saint-Claude et adressé aux communes membres pour affichage.